


**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BROUSSES ET VILLARET
Séance du 13 avril 2021**

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le 
ID : 011-211100524-20210413-PV13042021-DE

L'an deux mille vingt-et-un le treize avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal à huis clos, sous la présidence de Yannick DUFOUR-LORIOLE, Maire.

Présents : Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick ; Monsieur PETERMANN Jean-Louis ; Madame BONNAFOUS-CUBEROS Virginie ; Monsieur Olivier BOURJADE ; Madame PECH Pierrette ; Madame BONNAFOUS Nadine ; Madame Pascale MARTINEZ ; Monsieur LAFFON Gilles ; Monsieur JUST Stéphane.

Absents excusés : Monsieur JAMBERT Mathieu ; a donné procuration à Madame BONNAFOUS Nadine ;

Secrétaire : Madame BONNAFOUS-CUBEROS Virginie ;

ORDRE DU JOUR :

- Approbation conseil municipal du 1^{er} avril 2021
- Vote des taux d'imposition 2021
- Budget primitif M14 2021
- Budget primitif M49 2021
- Questions diverses

Approbation du conseil municipal en date du 1^{er} avril 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :
Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2021.
Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition 2021

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2021 ;
Considérant que dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale qui prévoit dans l'article 16 de la loi des finances 2020, la suppression de la TH pour les habitations principales, les parts communales et départementale de TFPB sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la TH sur les résidences principales. La sur-compensation ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 en tenant compte de la fusion de la part communale et départementale sur les TFPB soit :

- **Taux de taxe foncière bâti : 46.54%**
- **Taux de taxe foncière non bâti : 98.58%**
- **Taux CFE : 31.00%**

Budget primitif M14 2021

Monsieur le Maire présente le budget primitif M14 pour l'année 2021 :

M14			
Fonctionnement			
Recettes	422 579.87	Dépenses	422 579.87
Excédent reporté	107 605.87		
Investissement			
Recettes	252 385.93	Dépenses	252 385.93
1068 (excédent de fonctionnement)	85 951.24	Déficit	31 777.26
		Restes à réaliser	54 173.98

Le conseil municipal décide à l'unanimité le vote du budget M14, présenté par Monsieur le Maire.

Budget primitif M49 2021

Monsieur le Maire présente le budget primitif M49 pour l'année 2021 :

Eau et Assainissement			
Fonctionnement			
Recettes	63 735.39	Dépenses	63 735.39
		Déficit	6 628.14
Investissement			
Recettes	48 528.25	Dépenses	48 528.25
1068 (excédent de fonctionnement)		Déficit	11 012.98
	0.00	Restes à réaliser	0.00

Le conseil municipal décide à l'unanimité le vote du budget M49, présenté par Monsieur le Maire.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire revient sur le choix du devis pour la maintenance du site internet de la mairie ; le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir le devis de OPTRA GROUP, soit 656.38€.
- Monsieur LAFFON Gilles tire au sort à partir de la liste électorale, une personne pour la liste préparatoire du jury criminel : Madame FAUCHART épouse PETIT Anita (4 Chemin du Rebombier 11390 BROUSSES ET VILLARET).
- Monsieur le Maire présente le devis de l'ONF pour les travaux de maintenance de la forêt communale d'un montant de 3 590.00€HT ; le conseil municipal décide de refuser ce devis.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 19h45.

Le secrétaire



Monsieur le Maire